

Charte d'équivalence 1 pour 1

(France)

Introduction

Depuis sa création, la Ğ1 ne s'étant pas fixée d'équivalence avec l'euro, les utilisateurs rencontrent des difficultés dont l'appréciation des prix, la conversion au moment du passage en caisse, la comptabilisation etc. C'est pourquoi le collectif MLeT propose d'en fixer une. Cette équivalence devrait permettre de faciliter les échanges et l'usage de la Ğ1.

Engagement

Les signataires de la présente charte décident arbitrairement et librement que la Ğ1 est équivalente à un euro (1 €).

L'adhésion à la présente charte est volontaire (non obligatoire).

Afin de signer leur engagement et lui donner date certaine, le signataire de la présente charte fait un don de 1 DU sur un compte dédié à cet effet, dont le nom est *Charte 1p1* et dont la clé publique est : 6B2fV1sNPyNTB4g445rP7QiuzzkrA1pmjWTrXigYbgG3

Le signataire conserve un exemplaire de la charte signée avec copie du virement (pour vérification de la part de l'administration fiscale par exemple).

La signature de la présente charte est incompatible avec la signature d'une charte similaire basée sur un autre taux d'équivalence.

Utilisation du Compte *Charte 1p1*

Afin de ne pas thésauriser les dons liés à la signature de la charte, le collectif MLeT peut décider de les utiliser sans sortir du cadre ci-après : rémunération d'un service, remboursement de frais et règlement de factures fournisseurs au service de la communauté Ğ1 large dont MLeT, aide au développement d'une éventuelle autre monnaie libre, dons à des personnes en difficulté.

A le

Signature

Clé publique Ğ1 : 6B2fV1sNPyNTB4g445rP7QiuzzkrA1pmjWTrXigYbgG3